

Rapport d'activité annuel 2022



● Sommaire

Edito

Généralités

Présentation
Les instances et leur évolution
2022 en bref

Informations clés

Bilan des tonnages 2022
SYPP - Politique déchets
Orientations et objectifs

Gestion intégrée des biodéchets - Résorption du gaspillage alimentaire

Développer le compostage partagé/individuel
Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire
Aide et accompagnement des EPCI
Maximiser la gestion domestique des biodéchets - compostage individuel

Economie circulaire / recyclage / valorisation matière

Accroître le tri sélectif
Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie
Encourager l'émergence d'une économie circulaire

01

02

03

04

05

06

07

09

10

11

12

13

14

15

16

17

20

22

Prévention / réduction /accompagnement

Eco-exemplarité du SYPP

Développer les actions visibles de prévention et en accentuer la diffusion

Promouvoir les modes de gestion intégrés des déchets végétaux

Accompagnement aux collectivités

Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention

Accompagner les collectivités dans l'optimisation technique et financière

Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

Indicateurs financiers

Résultats financiers 2022

Analyse du compte administratif

Evolution du budget global

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34



● Edito

Mesdames, Messieurs,

La parution du rapport annuel est l'occasion de mettre en lumière les projets et développements de l'année écoulée. Infrastructures, agrandissement du territoire, partenariats, nouveaux marchés ... Tout au long de ces douze mois, notre Syndicat a été au travail pour inscrire 2022 dans la continuité de nos engagements.

Année majeure dans la concrétisation de nos projets, 2022 marque, au niveau de nos infrastructures, l'inauguration du centre de tri **Métrapolis** et le démarrage du chantier de notre centre de préparation de combustible **SYPROVAL**. Dédiés respectivement au recyclage et à la valorisation, ces équipements nous permettent de proposer des services de qualité aux habitants de notre territoire, qui s'est agrandi avec l'arrivée de la Communauté de communes Rhône Lez Provence, portant à huit le nombre de nos structures adhérentes.

Particulièrement attentif à la prévention et à la réduction de nos déchets, le SYPP s'engage auprès de structures locales comme ENVIE Drôme Ardèche qui oeuvre dans le secteur du réemploi et de l'économie circulaire, ou Ma Bouteille s'appelle Reviens pour un projet de relance de la consigne de bouteilles en verre.

Accompagner nos structures et agir au quotidien pour anticiper demain, tels sont les enjeux de notre Syndicat. C'est ensemble que nous devons être les acteurs d'un monde plus vertueux.

Bonne lecture à toutes et à tous,



Alain GALLU
Président du SYPP

GÉNÉRALITÉS

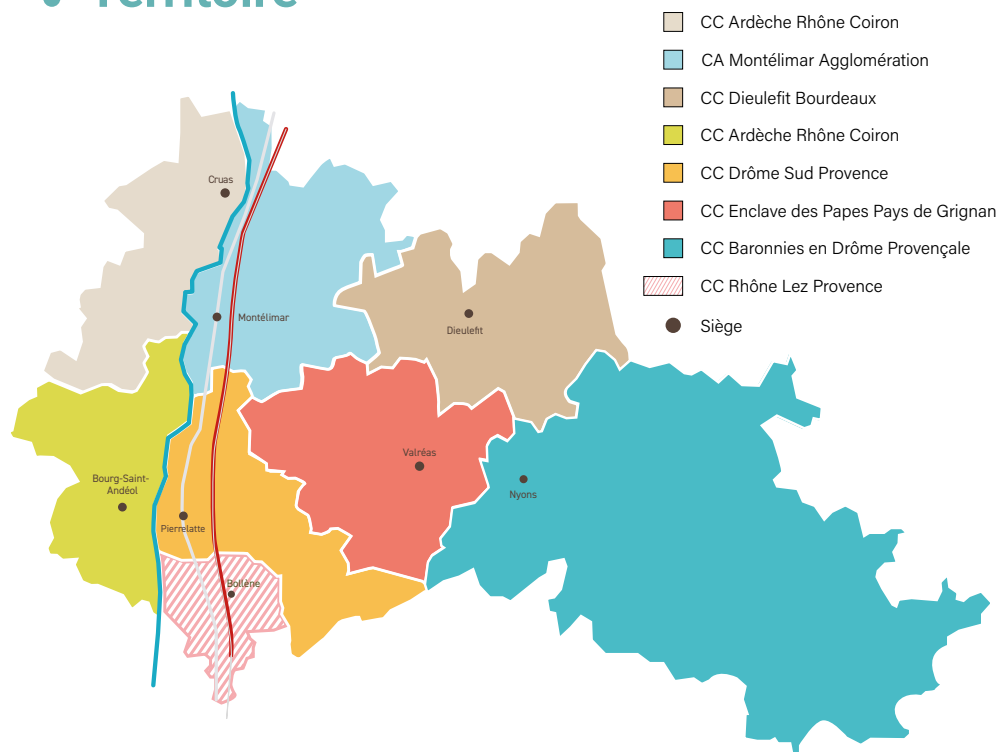


● Présentation

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes.

Le territoire du SYPP s'est agrandi au 1er juillet 2022 avec l'intégration de la **Communauté de communes Rhône Lez Provence**, située dans le Nord Vaucluse (84).

● Territoire



AU 1er JANVIER 2022

AU 1er JUILLET 2022



7

EPCI



172

communes



211 082

habitants



8

EPCI



177

communes



235 342

habitants

● Missions

Prévention et réduction des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes actions d'information et de communication visant à consommer autrement, ne pas produire et gérer in situ les déchets
- Passation avec les entreprises, de tous actes relatifs à la mission de service public afférents à la thématique

Valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Toutes opérations ayant pour objet cette thématique
- Toutes questions relatives aux opérations de stockage et de valorisation énergétique
- La réalisation et la gestion d'équipements
- Opérations de transport, de tri ou de stockage
- Etudes et suivi de toutes questions relatives à cette thématique
- Maîtrise d'ouvrage des équipements relatifs à cette thématique
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public
- Surveillance des centres de valorisation, tri et traitement dont l'exploitation est arrêtée et qui sont situés sur le territoire du Syndicat dans un but de protection du milieu naturel

Accompagnement et représentation :

- Organisation des services d'études, administratifs, juridiques et techniques
- Représentation des membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient une représentation ou une consultation

● Les instances et leur évolution

Le SYPP est administré par un **Comité Syndical** composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres. La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Il a pour mission de définir la politique du syndicat, et exerce les fonctions suivantes :

- Examen des comptes rendus d'activité et des financements annuels ;
- Définition et vote des programmes annuels d'activités ;
- Vote du budget ;
- Approbation du compte administration ;
- Détermination et création des postes à pourvoir ;
- Examen des propositions de modifications des statuts.

● Le Comité Syndical

Structures adhérentes	Sièges au 1er janvier	Sièges au 1er juillet
Montélimar Agglomération	6	6
Drôme Sud Provence	5	5
Enclave des Papes Pays de Grignan	3	3
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3	3
Ardèche Rhône Coiron	3	3
Dieulefit - Bourdeaux	2	2
Baronnies en Drôme Provençale	3	3
Rhône Lez Provence	-	3

Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau**, organe exécutif du Syndicat. Il est chargé d'assurer la gestion courante du Syndicat, d'établir le projet de budget, ainsi que de préparer et exécuter les délibérations prises par le Comité Syndical.

Il est composé de représentants des collectivités adhérentes élus par le Comité Syndical. La configuration du Bureau, souhaitée par Alain GALLU, Président du SYPP, permet une représentativité de chacun des EPCI du territoire.

● Le Bureau exécutif



• 2022 en bref

Février :

Démarrage du chantier de SYPROVAL, centre de préparation de combustible

Avril – juillet :

Missions
Ambassadeurs de tri – *information et sensibilisation des usagers*



Juillet :

Convention de partenariat avec Ma Bouteille S'appelle Reviens



Juillet :

Intégration du territoire de Rhône Lez Provence, représentant 5 communes et 24 260 habitants



• Mais aussi ...



Septembre :

Pose de la première pierre de Syproval



Octobre :

Inauguration du centre de tri



Novembre :

Lancement de l'opération des lombricomposteurs durant la SERD 2022



INFORMATIONS CLÉS



• Bilan des tonnages



148 886

tonnes collectées par le SYPP soit
667 kg par habitant



18 135 tonnes de déchets issues du tri
sélectif soit **81 kg par habitant**

12,2%



58 150 tonnes d'ordures ménagères,
soit **261kg par habitant**

39%



72 601* tonnes de déchets en
déchèteries, soit **325 kg par habitant**

48,8%

* Les tonnages issus des collectes de déchèteries et des centres techniques municipaux ont une part de déchets qui sont non-valorisables (encombrants).



A noter :

Ce bilan renseigne le total des tonnages collectés sur l'année 2022 par les structures adhérentes du SYPP : **7 EPCI en année pleine, et la Communauté de communes Rhône Lez Provence à compter du 1er juillet 2022.**



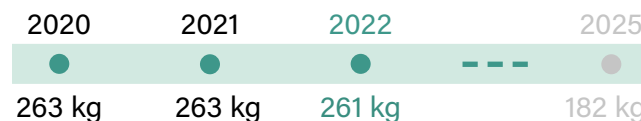
Rappel des objectifs 2025



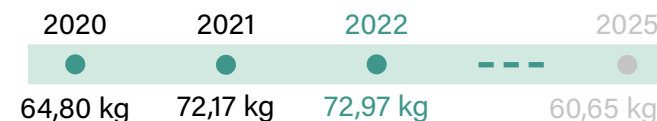
Collecte sélective (en kg/hab)



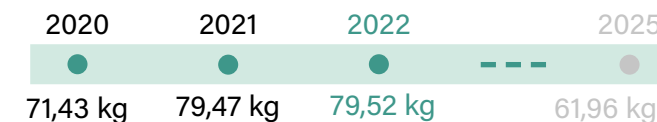
Ordures ménagères résiduelles (en kg/hab)



Flux encombrants de déchèteries (en kg/hab)

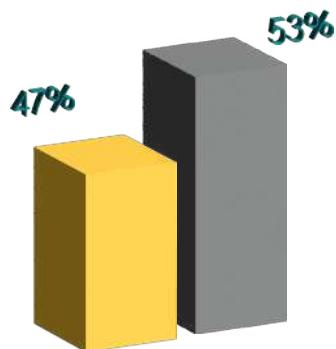


Flux végétaux de déchèteries (en kg/hab)



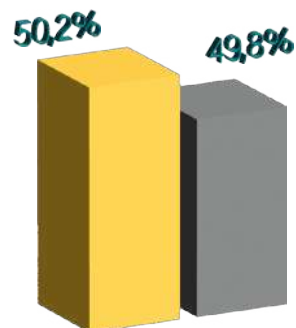
• Evolution des tonnages

Taux 2020



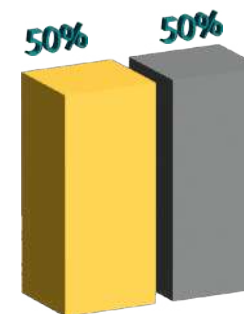
Nombre d'habitants : 208 060
 Déchets triés : 61 684 t soit 290kg/hab
 Déchets résiduels : 68 219 t soit 328kg/hab

Taux 2021



Nombre d'habitants : 210 013
 Déchets triés : 73 326 t soit 349kg/hab
 Déchets résiduels : 72 135 t soit 343kg/hab

Taux 2022



Nombre d'habitants : 223 212
 Déchets triés : 74 449 t soit 333kg/hab
 Déchets résiduels : 74 437 t soit 333kg/hab

Zoom sur les évolutions

Déchets triés



Collecte sélective

- 2020 = 16 292 t 72kg/hab
 - 2021 = 17 246 t 82,1kg/hab
 - 2022 = 18 135 t 81kg/hab

Déchèteries

- 2020 = 45 392 t 218,2kg/hab
 - 2021 = 54 571 t 259,9kg/hab
 - 2022 = 56 314 t 252kg/hab

Déchets résiduels



Ordures ménagères résiduelles

- 2020 = 54 737 t 263,1kg/hab
 - 2021 = 55 356 t 263,6kg/hab
 - 2022 = 58 150 t 261kg/hab

Encombrants de déchèteries

- 2020 = 13 482 t 64,8kg/hab
 - 2021 = 15 887 t 75,6kg/hab
 - 2022 = 16 287 t 73kg/hab



74 449

tonnes de déchets triés
soit 333kg/hab



Collecte sélective

18 135 t soit 81 kg/hab

Déchèteries

56 314 t soit 252 kg/hab

74 437

tonnes de déchets
résiduels soit 333kg/hab



Ordures ménagères résiduelles

58 150 t soit 261 kg/hab

Encombrants de déchèteries

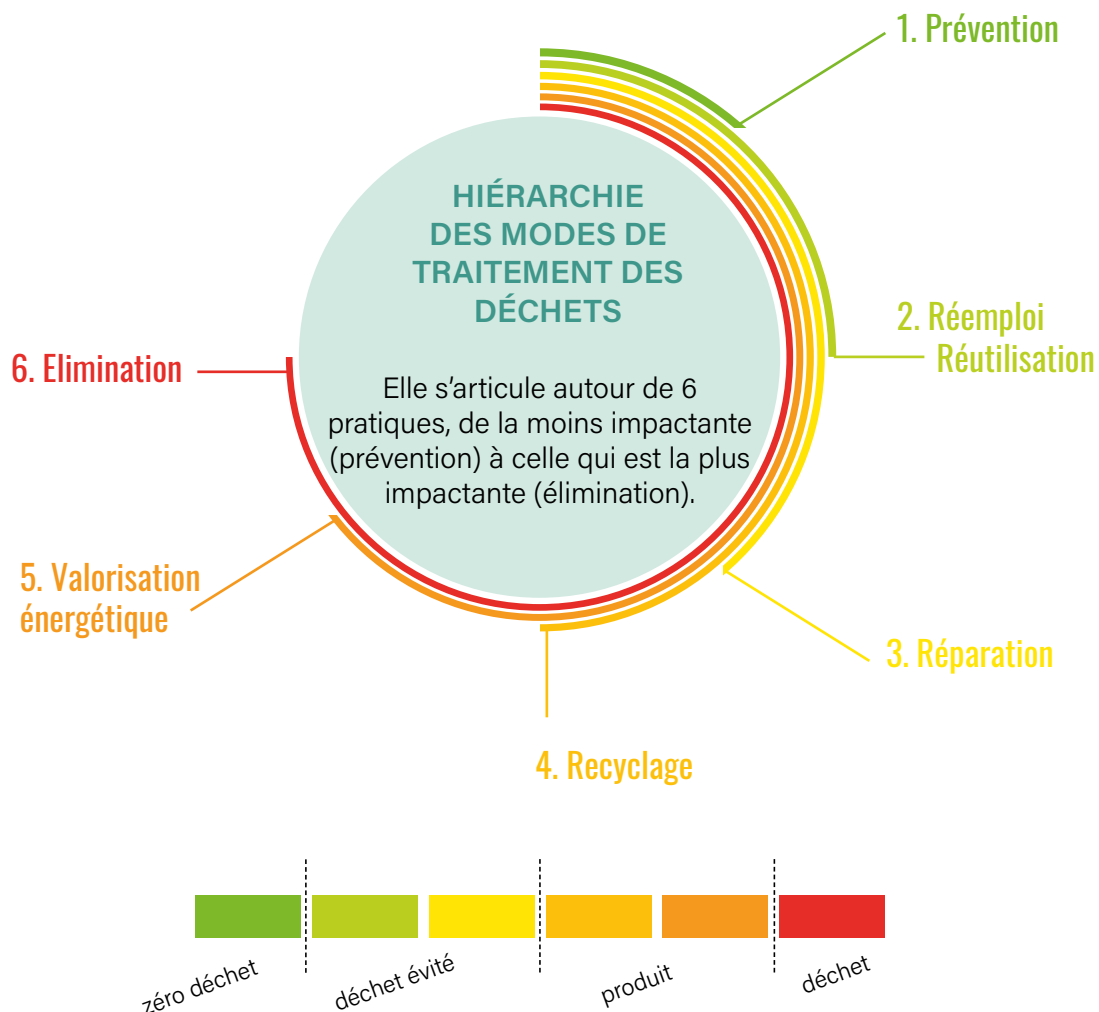
16 287 t soit 73 kg/hab



• Bilan des tonnages OMr par structure adhérente

• SYPP - Politique déchets

Le SYPP, dont l'action correspond et fait suite aux décisions prises en amont, s'attache au respect de la hiérarchie des modes de traitement qui tend à privilégier l'évitement de la production des déchets ainsi que la valorisation matière ou énergétique de ceux-ci avant leur élimination.



Plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- Une économie de matières premières épuisables ;
- La limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- Les économies financières liées au traitement du déchet.

Environnement

Economie



Dans une optique de développement économique et social, cette hiérarchie des modes de traitement se trouve inversée. En effet, de nombreuses activités économiques se développent autour du tri, du recyclage et du traitement des déchets.

Développement économique et emploi

Parfois ces activités permettent le développement d'entreprises d'économie sociale, comme les ressourceries qui récupèrent, réparent et revendent à bas prix des appareils électroménagers, des meubles et autres articles ménagers.



• Orientations et objectifs

Les orientations stratégiques du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) couvrent la période 2021 - 2026, et constituent la feuille de route de l'action du Syndicat pour les 5 prochaines années. Elle s'articule autour de quatre axes forts :

Gestion intégrée des biodéchets / résorption du gaspillage alimentaire

Economie circulaire / recyclage / valorisation matière

Eco-exemplarité / communication active et engageante / consommation responsable

Accompagnement aux collectivités

Son élaboration, intégrant une consultation élargie de tous les acteurs, a permis de mettre en exergue plusieurs éléments à prendre en compte dans l'atteinte d'objectifs concrets et réalisables.

i

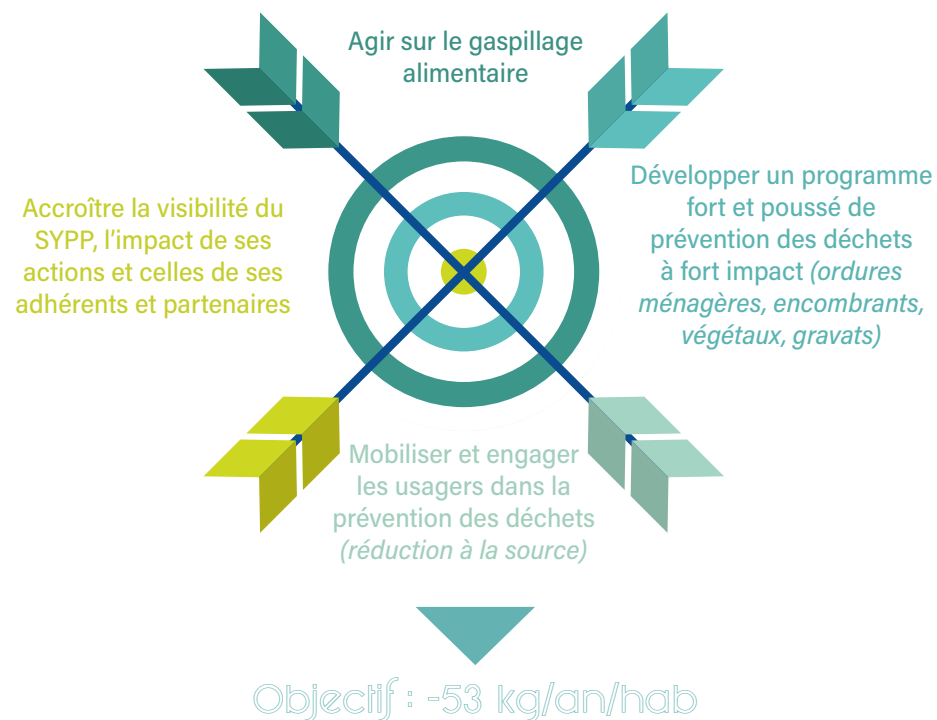
Le PLPDMA a mis en évidence que **71% des déchets du SYPP pourraient être mieux orientés** vers des solutions telles que le compostage des biodéchets, le tri de la collecte sélective et le tri en déchèterie. **Des marges de progrès sont donc encore réalisables** afin d'atteindre les résultats souhaités en 2025.

Afin de stabiliser la production de déchets par habitant et par an, l'objectif du SYPP est de garantir a minima le maintien de la performance actuelle, voire d'atteindre la performance régionale, afin de **réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés en 2030**.



La performance régionale est fixée à 548kg/hab/an à l'horizon 2030.

• Objectifs quantifiés



N'étant pas compétent en matière de collecte, le SYPP intervient sur les champs de la prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses structures adhérentes qui conservent, elles, la compétence collecte.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés, le concours et l'engagement des EPCI est primordial.

GESTION INTÉGRÉE DES BIODÉCHETS

RÉSORPTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



● Développer le compostage partagé / individuel

LES MISSIONS ET ENJEUX

Le compostage partagé et individuel structuré est une solution de proximité adaptée à l'ensemble des typologies du territoire et à la grande majorité du service public.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Mise en place d'une newsletter trimestrielle à destination des techniciens des collectivités et des référents/guides composteurs ;
Rencontre annuelle du réseau des référents/guides composteurs ;
6 collectivités sur 8 disposent d'un réseau ;
6 collectivités sur 8 ont mis en place des formations.

LES PERSPECTIVES 2025

180 guides composteurs actifs pour la promotion du compostage et la réduction du gaspillage alimentaire ;
2 000 référents de sites de compostage ;
1 000 sites de compostage partagé ;
33 000 foyers ayant accès à un composteur collectif ;
Valorisation de 4 153 tonnes de biodéchets par compostage.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

1 réseau actif de guides composteurs ;
140 guides composteurs formés ;
Déploiement de 30 sites pédagogiques par le SYPP, en complément de la centaine de sites mis en place par les intercommunalités.

● Indicateurs 2022

Newsletter «SENS» - Simple, Evident, Naturel, Solidaire... comme le compostage

4 numéros ont été rédigés et envoyés aux réseaux des collectivités adhérentes au SYPP. Cette newsletter permet de partager les actualités de chaque territoire, de témoigner de la construction d'un maillage local, et de mettre en avant des informations utiles à destination des référents de site et guides composteurs.

Poursuite de la mise en place des sites pédagogiques et de démonstration

16 nouvelles aires de compostage partagé, soit 2 par collectivité, ont été déployées par nos services. Elles viennent rejoindre les aires mises en place par chacune de nos collectivités qui se sont engagées dans la démarche du compostage.

Première rencontre annuelle du réseau des référents/guides composteurs

Entièrement dédiée aux guides composteurs, cette journée a été l'occasion de co-construire les animations de demain, pour un réseau efficace et engagé. Les guides ont pu s'exprimer sur leurs motivations, leurs idées mais aussi leurs doutes pour que nous puissions trouver des solutions et des nouveaux outils à mettre en place. *L'adage de cette journée : «Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin» !*



Echéance 2024 : Obligation du tri à la source des biodéchets

Trois lois conduisent à la généralisation du tri à la source des biodéchets, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés !



■ **2010 : Loi Grenelle II** - Obligation pour les gros producteurs (+ 10 tonnes de biodéchets par an) ;

■ **2015 : Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte** - Obligation pour tous avant 2025 ;

■ **2020 : Loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire** - Obligation pour tous avant le 31 décembre 2023

● Engager la lutte contre le gaspillage alimentaire

LES MISSIONS ET ENJEUX

Toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée, dégradée, constitue le gaspillage alimentaire.

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe par une grande pédagogie appuyée d'actions emblématiques et exemplaires à destination du grand public, de la restauration professionnelle ou collective.

LES PERSPECTIVES 2025

180 guides composteurs actifs pour la promotion du compostage et la réduction du gaspillage alimentaire ;

Impulser la démarche «Gourmet bag» sur chacun des territoires ;

3 900 tonnes de denrées non consommées évitées.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

1 réseau actif de guides composteurs ;

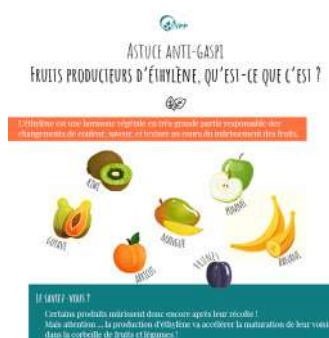
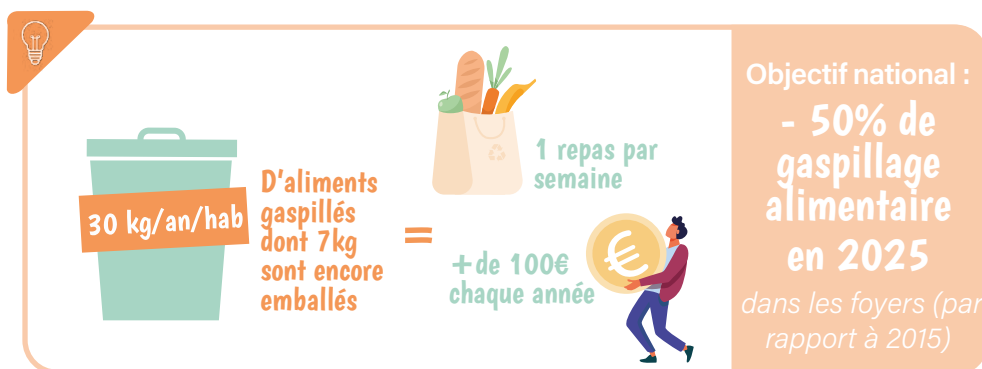
140 guides composteurs formés ;

Opération «Gourmet bag» en partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche, le SICTOBA et le SYTRAD.

● Indicateurs 2022



Le SYPP a engagé une communication de fond autour des biodéchets et des bonnes pratiques autour des trois principaux pôles de production : **les déchets inévitables, les déchets potentiellement évitables, et les déchets évitables et consommables.**



● Développer la gestion des biodéchets

LES MISSIONS ET ENJEUX

Sur la majorité des centres bourgs denses ou touristiques contraints par l'espace, la mise en place d'une séparation des biodéchets à la source par compostage est difficile. Un service de collecte peut être imaginé par les EPCI.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Poursuite du groupe de travail dédié aux biodéchets avec les élus et techniciens des collectivités ;

Poursuite de l'accompagnement à la formation.

LES PERSPECTIVES 2025

25 000 foyers desservis par une collecte de biodéchets (en porte à porte, en point de regroupement ou en point d'apport volontaire) ;

457 tonnes collectées auprès des Déchets d'Activités Economiques (DAE) : restaurants, auberges, commerces ... ;

3 300 tonnes de biodéchets collectés en 2025.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Groupe de travail dédié aux biodéchets

● Indicateurs 2022

Poursuite du groupe de travail dédié aux biodéchets

Les rencontres qui ont eu lieu ont permis de dresser un état des lieux à l'échelle du SYPP. Les spécificités de chaque territoire ne permettant pas de statuer sur une solution unique, la gestion des biodéchets (et notamment la partie collecte incombant aux EPCI) fait l'objet d'études individualisées.

L'accompagnement à la formation

Le SYPP appuie et accompagne ses structures adhérentes dans l'accompagnement à la formation des guides composteurs. Gérées directement par les structures, ces formations durent 3 jours et sont prises en charge par le SYPP. Elles permettent d'acquérir les fondamentaux de la pratique du compostage : les principes techniques et les pratiques de gestion domestique des biodéchets, l'information des publics, le rôle et les missions du guide-composteur.

Des résultats encourageants

Le SYPP s'engage dans la séparation des biodéchets à la source au côté de ses structures adhérentes. En se basant sur les résultats de l'année 2022, on note une stabilité des tonnages des ordures ménagères malgré l'agrandissement du territoire :



Ordures ménagères résiduelles

58 150 t soit 261 kg/hab

Rappelons que la baisse des ordures ménagères s'accompagne d'une réduction des coûts de traitement, et que le bilan environnemental ne peut que s'en trouver amélioré (diminution des quantités envoyées en centre d'enfouissement).



● Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ? www.ecologie.gouv.fr

La valorisation organique via le compostage permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost, adapté aux besoins agronomiques des sols. Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler.

● Maximiser la gestion domestique des biodéchets

● Indicateurs 2022

LES MISSIONS ET ENJEUX

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages. C'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Proposer une nouvelle solution de gestion domestique des biodéchets ;
Communication grand public.

LES PERSPECTIVES 2025

11 500 nouveaux foyers équipés d'une solution de gestion domestique ;
2 300 usagers formés/sensibilisés au compostage ;
1 750 tonnes de biodéchets valorisés individuellement par les citoyens.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

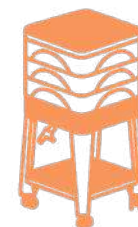
Transfert de l'opération des composteurs individuels aux intercommunalités ;
Proposition d'une solution supplémentaire pour la gestion domestique : le lombricompostage ;
Déploiement de 30 sites pédagogiques par le SYPP, en complément de la centaine de sites mis en place par les intercommunalités.

Proposer une nouvelle solution de gestion domestique des biodéchets

Lancement de l'opération lombricomposteurs à l'occasion de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**. Les habitants du territoire peuvent désormais acquérir à tarif réduit un lombricomposteur (matériel et vers) et bénéficier d'une formation en visioconférence menée en partenariat avec **Vers la Terre®**.

Partage d'expérience auprès du Réseau Compost Citoyen AURA

La solution du lombricompostage a d'abord fait l'objet d'un essai au sein des services du SYPP. L'expérience étant concluante, nous avons témoigné auprès d'autres collectivités en charge du traitement et de la valorisation des déchets via le réseau du RCC AURA.

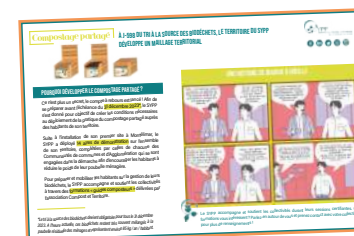


Développer un guide local de gestion domestique via le lombricompostage

Cette brochure (consultable en cliquant sur l'image), permet de comprendre le fonctionnement du lombricompost, et comment utiliser les deux fertilisants naturels qui en résultent : le lombricompost et le lombrithé.

Parution grand public dans un dossier dédié à l'environnement

Publication ciblée dans la presse spécialisée portant sur le thème de l'obligation de séparation à la source des biodéchets.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

RECYCLAGE

VALORISATION MATIÈRE



● Accroître le tri sélectif

LES MISSIONS ET ENJEUX

Le potentiel des déchets ménagers non recyclés à ce jour est encore important sur notre territoire. Le SYPP souhaite renforcer le geste de tri des citoyens.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Mise en service du centre de tri des collectes sélectives Métropolis ;
Etude d'opportunité et de faisabilité d'un quai de transfert sur le territoire du SYPP ;

Mission Ambassadeurs du tri.

LES PERSPECTIVES 2025

Déployer annuellement 7 ambassadeurs du tri de manière ciblée ;
Constituer un panel d'outils d'information ;
Recycler 1 300 tonnes supplémentaires de verre (année de référence 2019) ;
Recycler 3 300 tonnes supplémentaires d'emballages (année de référence 2019).

● Indicateurs 2022

Mise en service du centre de tri des collectes sélectives Métropolis

Inauguré le 18 octobre 2022, le centre de tri Métropolis est en activité depuis le mois de novembre 2021, et reçoit quotidiennement 150 tonnes d'emballages et de papiers, résultat du geste de tri de 761 000 habitants de Drôme et d'Ardèche.




MéTRIpolis
8 700 m²
de bâtiments

2 500 m²
de chaîne de tri

30 machines
dont 11 trieurs optiques,
3 bras robotisés
guidés par intelligence
artificielle, 2 trommels,
2 overbands,
2 séparateurs
non ferreux, 1 presse
à balles et 1 presse
à paquets

44 emplois

Le tri

40 000
tonnes de
déchets triés
par an

150 tonnes
de déchets traités
par jour

+ de 10
types de
matières séparées


83 %
de l'entrant
est valorisé



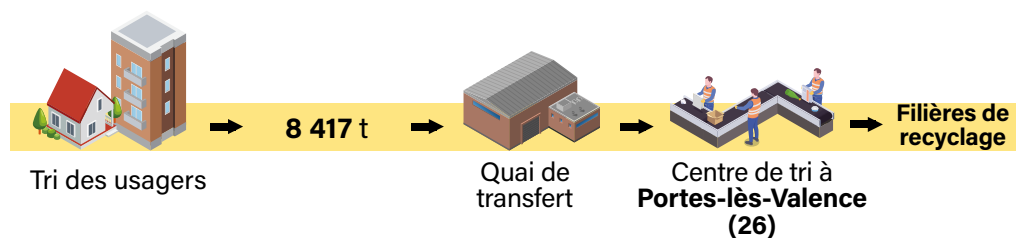
Mission des ambassadeurs de tri sur la période mars-juillet 2022

Déployés sur 4 structures du territoire, les 4 ambassadeurs ont sensibilisé 2 124 personnes au bon geste de tri sur 58 journées d'intervention.



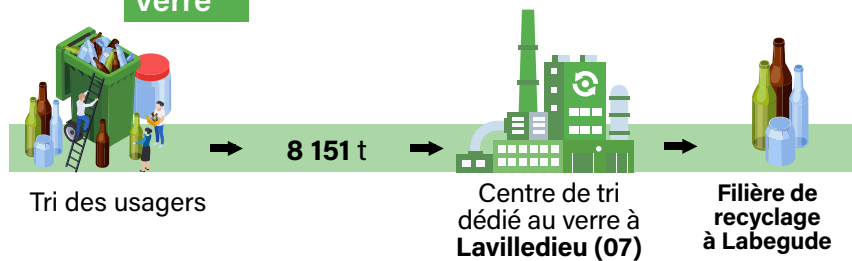
• Les tonnages du SYPP

Emballages et papiers



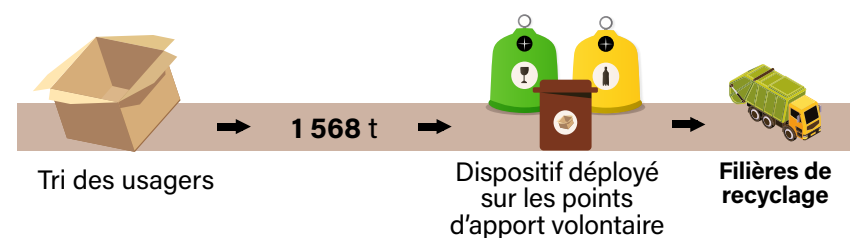
Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab
Multimatériaux	5 562	+14,78 %	25 kg
Emballages	1 643	-26,55 %	7 kg
Papiers	1 212	-7,69 %	5 kg
TOTAL	8 417	+0,26 %	38 kg

Verre



Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab
Verre	8 151	+10,22 %	37 kg

Collecte spécifique de cartons



Consignes de tri	SYPP	Evolution n-1	Ratio/hab
Cartons	1 568	+7,62 %	7 kg



• A noter

Certaines structures ont mis en place une collecte spécifique pour les cartons bruns en point d'apport volontaire. Les cartons ainsi collectés sont directement mis en balles puis valorisés dans les filières de recyclage.



• Bilan des tonnages par structure adhérente

• Développer les solutions de recyclage et de tri en déchèterie

• Indicateurs 2022

LES MISSIONS ET ENJEUX

Aujourd'hui, plus de la moitié des déchets déposés dans les encombrants pourraient être triés pour être recyclés sur la déchèterie. Le SYPP souhaite proposer de nouvelles solutions de recyclage aux collectivités.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Démarrage des travaux du centre de préparation de combustible : Syproval ;
Développement de nouvelles filières REP ;
Participer au développement de nouvelles filières de recyclage.

LES PERSPECTIVES 2025

Mettre à disposition des structures adhérentes un centre de préparation de combustible ;
Définir avec les structures les possibilités de mise en oeuvre de plateformes de collecte végétaux/bois.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Etudier et anticiper les évolutions réglementaires, techniques et participer à l'émergence de nouvelles filières REP ;
Participer au développement de nouvelles filières de recyclage.



- Découvrir l'infographie de la Responsabilité Elargie du Producteur

Démarrage des travaux du centre de préparation de combustible Syproval

Février 2022 a marqué le début du chantier. Une pose de la première pierre a été organisée en septembre afin de marquer symboliquement ce chantier inédit à l'échelle du département de la Drôme.



Etat d'avancement au mois de décembre 2022.

Participer au développement de nouvelles filières de recyclage

Mise en place de la collecte des menuiseries sur les déchèteries de la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA), qui a permis de recycler 32 tonnes sur l'année 2022.

Développement de nouvelles filières REP

Le SYPP a étudié la possibilité de déployer sur les déchèteries de son territoire de nouvelles filières en collaboration avec les intercommunalités et les éco-organismes agréés. Ce développement concerne les **Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ)** et les **Articles de Sport et Loisirs (ASL)**.



• Qu'est-ce qu'une REP ?

Le système de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est composé de plusieurs familles de produits définies par la loi (meubles, emballages, textiles ...). Les entreprises qui composent ces familles contribuent à la gestion des déchets issus des produits qu'elles commercialisent.

• Les tonnages du SYPP

Le SYPP est en charge de la gestion des bas de quais de 24 déchèteries sur son territoire.

Rappel des indicateurs



72 601* tonnes de déchets en déchèteries, soit **325 kg par habitant**

* Les tonnages issus des collectes de déchèteries et des centres techniques municipaux ont une part de déchets qui sont non-valorisables (encombrants).

Les déchets triés par les habitants



Déchèteries
56 314 t
soit 252 kg/hab

Les déchets résiduels enfouis



Encombrants de déchèteries
16 287 t
soit 73 kg/hab

Ce total comprend les déchets recyclables ou valorisables collectés dans les 24 déchèteries du territoire.



• A noter

Les tonnages 2021 présentés dans le tableau ci-après ne tiennent pas compte des tonnages collectés par la Communauté de communes Rhône Lez Provence.

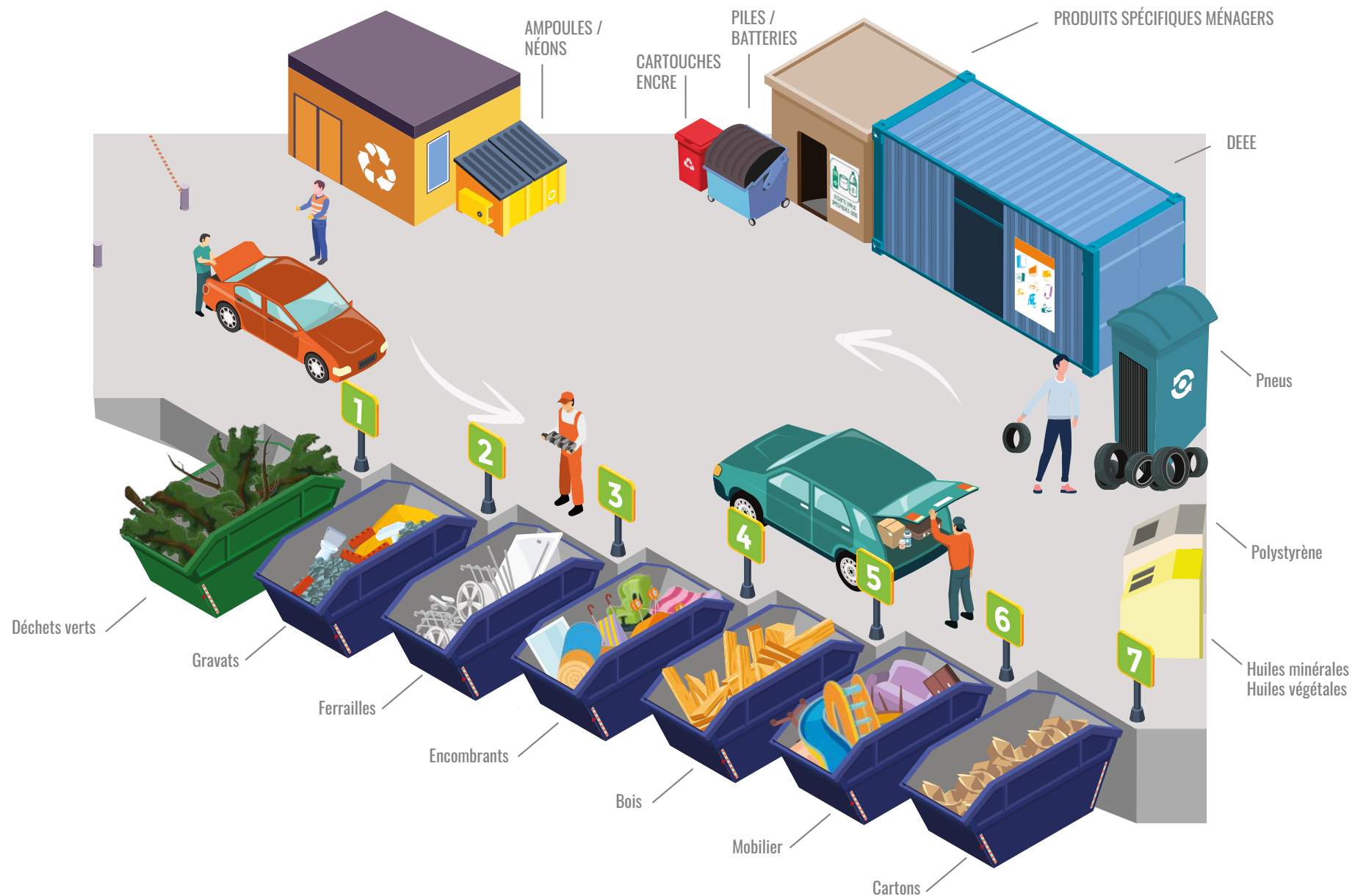
Les tonnages 2022 prennent en compte les **7 EPCI en année pleine, et la Communauté de communes Rhône Lez Provence à compter du 1er juillet 2022.**

Types de déchets traité	Tonnages 2022	Tonnages 2021	Evolution n-1	Ratio kg/hab
Encombrants	16 287	15 917	+2,3 %	73 kg
Cartons	1 873	1 769	+5,9 %	8 kg
Végétaux	17 749	16 690	+6,3 %	80 kg
Bois	6 426	6 516	-1,4 %	29 kg
Ferraille	2 747	3 009	-8,7 %	12 kg
Gravats	20 595	19 536	+5,4 %	92 kg
Eco-mobilier	3 881	3 643	+6,5 %	17 kg
DDS	428	399	+7,3 %	2 kg
Eco-DDS	225	221	+1,8 %	1 kg
DEEE	1 943	1 882	+3,1 %	9 kg
Placoplâtre	36	8	+350 %	0,16 kg
Huiles minérales	119	122	-2,5 %	0,53 kg
Huiles végétales	19	22	-13,6 %	0,09 kg
Pneus	213	225	-5,3 %	1 kg
Néons/ampoules	5	7	-28,6 %	0,02 kg
Piles	12	15	-20 %	0,05 kg
Batteries	11	16	-31,3 %	0,05 kg
Menuiserie fin vie	32	-	-	0,14 kg
Polystyrène	6 770 m3	6 708 m3	+51,3 %	-
TOTAL	72 601	69 997	+3,7 %	325 kg



• Bilan des tonnages par structure adhérente

• Fonctionnement type d'une déchèterie



● Encourager l'émergence d'une économie circulaire

LES MISSIONS ET ENJEUX

Le SYPP souhaite participer à l'émergence de solutions locales de réemploi ou de recyclage afin de favoriser la hiérarchie des modes de traitement : don d'objets, réparation, réemploi, upcycling ...

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Partenariat avec Ma Bouteille S'appelle Reviens dans un projet de relance de la consigne de bouteilles en verre sur le territoire ;

Convention avec les Syndicats de traitement en Drôme-Ardèche, et les chambres consulaires (Commerce et Industrie, et Métiers de l'Artisanat) ;

Poursuite du partenariat avec ENVIE Drôme-Ardèche.

LES PERSPECTIVES 2025

1 groupe de concertation Economie circulaire ;

Effectuer 3 évènements majeurs de type «Assises de la réduction des déchets».

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Aide au démarrage de la boutique ENVIE Drôme-Ardèche ;



● Economie circulaire - Principes fondamentaux

Préserver nos ressources, notre environnement, notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire (*extraire, fabriquer, consommer, jeter*) vers un modèle économique plus circulaire.

● Indicateurs 2022



Partenariat avec Ma Bouteille s'appelle Reviens

Objectif : sensibiliser et mobiliser les acteurs (producteurs, distributeurs) du territoire et ainsi atteindre 10% de lavage de verre à l'horizon 2025. Pour soutenir ce développement, le SYPP a validé un budget d'investissement permettant l'achat d'outils de collecte qui serviront aux acteurs engagés dans la démarche.

Partenariat avec les syndicats de traitement de Drôme et d'Ardèche et les chambres consulaires

Promotion des pratiques environnementales vertueuses auprès des entreprises du territoire. L'objectif est de pouvoir développer de nouvelles coopérations qui permettront d'unir les forces et les intelligences et ainsi de porter une stratégie et des actions communes en faveur de l'économie circulaire. 3 visites ont été organisées :

- **Centre de tri** des collectes sélectives Métropolis à Portes-lès-Valence ;
- **Plateforme de compostage** et pôle de valorisation énergie et matières OPTIMALE à Lavilledieu ;
- **Centre d'enfouissement** à Roussas.

Poursuite du partenariat avec ENVIE Drôme-Ardèche

Aide au démarrage à l'association pour la création d'un site de réemploi, réparation et revente des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) - en 2022, cela représente 500 appareils électroménagers réparés, soit 25 tonnes de déchets évités.



PRÉVENTION RÉDUCTION ACCOMPAGNEMENT



● Eco-exemplarité du SYPP

LES MISSIONS ET ENJEUX

Les actions mises en place sur la thématique de l'éco-exemplarité permettent de donner de la visibilité au SYPP. L'engagement du Syndicat en faveur de la transition écologique se doit d'être accentué et diffusé.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Nouveau marché des bas de quai des déchèteries ;
Développement d'outils de démonstration de la prévention des déchets.

LES PERSPECTIVES 2025

Mettre en oeuvre les actions du plan de communication «eco-exemplarité».

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Déploiement des composteurs partagés du SYPP ;
Mise en place d'un lombricomposteur en interne ;
Fournitures durables : stylos, gourdes ... ;
Outils de démonstration de la prévention des déchets.

● Indicateurs 2022

Renforcer la réduction de l'empreinte écologique dans la politique d'achat public

Marché des bas de quai de déchèteries, qui répond à de nouveaux objectifs environnementaux : développement de filières de proximité, véhicules récents fonctionnant au bio-carburant, service de massification des bennes afin de limiter l'impact écologique lié au transport. Recours à l'outil Packmat pour optimiser le nombre de rotations en déchèteries et réduire les émissions de CO2.



Développement d'outils de sensibilisation et de démonstration de la prévention des déchets

Réédition des sacs de précollecte, en matière recyclée à hauteur de 90%, et fabriqués dans l'Union Européenne.

Développement d'un stand de sensibilisation en bois. La première scénographie proposée aborde la thématique des refus de tri et du bon geste à adopter au quotidien. Il se présente sous la forme de cubes pouvant être utilisés de différentes façons : exposition, stand, totem, grand/petit module ...



• Développer les actions de prévention et de sensibilisation

LES MISSIONS ET ENJEUX

Pour encourager et systématiser la prise en compte des enjeux de réduction des déchets, le SYPP envisage de proposer un panel d'outils de promotion destinés au grand public. Ces outils auront pour but d'accentuer l'engagement citoyen et de valoriser les démarches écoresponsables.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Espace pédagogique du centre de tri et réalité virtuelle ;
Partenariat avec ENVIE Drôme-Ardèche à l'occasion du Green Friday ;
Partage d'un calendrier dédié aux journées thématiques.

LES PERSPECTIVES 2025

Développer les opérations «foyers témoins» ;
Développer une charte des Eco-manifestation et son kit.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Un jeu de société grand public «Chatmalin Ecolibri» encourageant au changement de comportement.

Pour aller plus loin

- Jeu de société Chatmalin Ecolibri



• Indicateurs 2022

Espace pédagogique du centre de tri Métropolis

En partenariat avec les syndicats de traitement de Drôme et d'Ardèche SICTOBA et SYTRAD, le SYPP propose un parcours pédagogique au centre de tri. Ce parcours allie espace pédagogique scénographié de 92m² et une immersion dans la partie process depuis une passerelle piétonne. Depuis son inauguration en octobre 2022, le centre de tri propose également une visite virtuelle du centre.



En chiffres : En 2022, 335 personnes du territoire ont été sensibilisées au cours des 18 visites proposées. En complément, le développement de la réalité virtuelle permettant une immersion au coeur du process comptabilise 204 utilisateurs uniques et 1 100 visionnages des vidéos explicatives.

Partenaire d'ENVIE Drôme-Ardèche pour la manifestation du Green Friday

Tenue d'un stand de sensibilisation aux déchets d'équipements électriques et électroniques. Ce fut l'occasion, en complément du discours d'Envie autour de la réparation, de sensibiliser au bon geste de tri de ces déchets spécifiques.



Partage d'un calendrier répertoriant les journées thématiques nationales et internationales

Communication en interne et sur les réseaux sociaux du SYPP. Ce contenu permet de rester informé des actualités dédiées à l'environnement.

● Promouvoir les modes de gestion intégrée des végétaux

LES MISSIONS ET ENJEUX

Modifier le modèle classique de gestion des végétaux (collecte en déchèteries et traitement) nécessite une prise de conscience des enjeux et bénéfices des pratiques des alternatives.

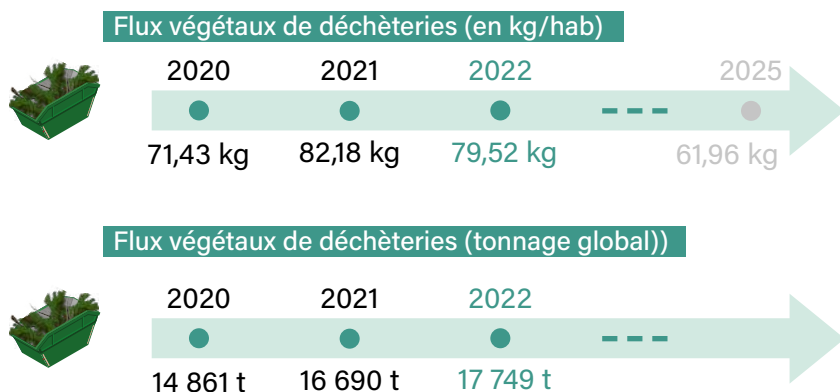
LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Journée dédiée aux référents de site et guides composteurs ;
Poursuite des formations en soutien des structures adhérentes ;
Thématiques dédiées dans les éditions de la newsletter destinée aux réseaux des guides composteurs.

LES PERSPECTIVES 2025

Limiter de 330 tonnes la production de végétaux apportés en déchèteries ;
Service de broyage à domicile pour chacune des structures adhérentes ;
Opérations de démonstration et de sensibilisation.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE



● Indicateurs 2022

Journée dédiée aux référents de site et guides composteurs

Atelier autour de la gestion différenciée des déchets verts au jardin pour limiter les apports en déchèteries. Une démonstration autour de l'utilisation du broyeur et l'utilisation du broyat au jardin a permis de montrer que l'on peut protéger et nourrir son sol grâce au paillage.

En parallèle, un atelier dédié au compostage a démontré l'importance de ne pas jeter ses petits branchages et feuilles mortes qui permettent d'apporter un équilibre aux déchets de cuisine dans le compost.



Brochures dédiées à la pratique du compostage

Le SYPP laisse à disposition sur son site internet les brochures liées à la gestion des déchets et à la bonne pratique du compost. [Découvrir les brochures](#)



Ne brûlez jamais vos déchets verts ! - ADEME

Brûler des déchets verts, comme des feuilles mortes ou des branchages, est interdit par la loi et passible d'amende.

Cela dégage des substances toxiques. 50 kg de végétaux brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines que 14 000 km parcourus en voiture à essence.

Mieux vaut en tirer profit via le compostage ou le paillage !

[Consulter le guide «jardiner naturel» de l'ADEME](#)

ACCOMPAGNEMENT AUX COLLECTIVITÉS



● Encourager l'émergence d'une politique structurée de prévention

LES MISSIONS ET ENJEUX

Fixant une ligne directrice globale d'actions et d'objectifs atteignables, le PLPDMA du SYPP se doit d'être apprécié, prolongé par les EPCI à compétence collective en fonction de leur état d'avancement, leur historique et leurs moyens.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Organisation annuelle de la conférence des Présidents ;
Diffuser entre les collectivités les projets et bonnes pratiques mise en place sur les territoires.

LES PERSPECTIVES 2025

Ensemble des structures adhérentes couvert par un PLPDMA

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Elaborer une programmation des actions SYPP sur 5 ans, permettant aux structures adhérentes d'y faire correspondre leurs actions.



LEXIQUE

- **PLPDMA** = Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un document détaillant les objectifs de prévention des déchets sur un territoire, et définit les actions et moyens à mettre en place pour les atteindre.
- **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** = Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets. Ils regroupent les **déchets occasionnels** (ceux de déchèteries), et les **déchets du quotidien** (les déchets de la collecte sélective (*emballages, papiers, verre*) et les ordures ménagères).

● Indicateurs 2022

Conférence annuelle des Présidents

Réunie au mois de septembre, cette conférence a permis de :

- Informer les Présidentes et Présidents des structures de l'état d'avancement des dossiers principaux du SYPP ;
- Echanger sur les orientations des structures et du SYPP permettant à l'ensemble des membres de réduire les déchets, d'harmoniser les pratiques et de déployer les projets communs à une ou plusieurs structures de façon concertée ;
- Débattre et recueillir l'avis des structures sur les grandes orientations du SYPP en matière de développement et d'actions.



REPÈRES

15 juillet 1975 : première loi française sur la gestion des déchets, dont les dispositions seront renforcées par la loi du 13 juillet 1992 définissant les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion.

- **Prévenir ou réduire la production et la nocivité** des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits ;
- **Organiser le transport** des déchets et le limiter en distance et en volume ;
- **Valoriser les déchets** par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie ;
- **Assurer l'information du public** sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

● Accompagner l'optimisation technique et financière

LES MISSIONS ET ENJEUX

Le rôle d'organe de coopération technique entre les collectivités membres du SYPP se doit d'être privilégié afin que l'ensemble des services de collecte possèdent les moyens d'optimiser leur gestion de manière cohérente.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

4 Visites thématiques dédiées aux EPCI membres du SYPP ;
1 caractérisation d'ordures ménagères menée avec une collectivité ;
Utilisation globale de l'outil Sindra/Sinoe.

LES PERSPECTIVES 2025

35 caractérisations d'ordures ménagères et encombrants sur les déchèteries du SYPP.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

Acquisition d'un kit de caractérisation mis à disposition des collectivités ;
Cinq visites thématiques proposée aux collectivités ;
Mise à disposition d'un simulateur financier pour chaque structure.



LEXIQUE

- **Caractérisation d'ordures ménagères** = Opération qui permet de connaître la composition de la poubelle grise, notamment la part des déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation (déchets **recyclables** comme les emballages, les papiers et le verre, **compostables** comme les épluchures de fruits et légumes, **valorisables** comme les déchets spécifiques que sont les piles et les équipements électriques et électroniques).

● Indicateurs 2022

Visites thématiques et techniques proposées aux collectivités

Plusieurs visites ont été proposées aux techniciens et aux élus : Ma Bouteille s'appelle Reviens à Chabeuil (26), centre de tri du verre Maltha à Lavilledieu (07), verrerie OI à Labégude (07), Saica Paper à Laveyron (26)



Centre de tri verre Maltha



Verrerie OI



Saica Paper

Caractérisation d'ordures ménagères sur le territoire de Dieulefit-Bourdeaux

Techniciens du SYPP et de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux ont, le temps d'une journée, mené une opération de caractérisation sur les ordures ménagères, permettant de mettre en évidence le geste de tri des habitants.



Utilisation globale des outils Sindra/Sinoe

Ces deux outils sont des observatoires des déchets (Sindra au niveau régional Auvergne-Rhône-Alpes et Sinoe à l'échelle nationale) dont le rôle est de produire et diffuser des informations pour favoriser une meilleure cohérence des politiques engagées dans la gestion des déchets ménagers et orienter la décision de chaque structure.

● Encourager l'utilisation des outils fiscaux pour la prévention

● Indicateurs 2022

LES MISSIONS ET ENJEUX

Le dynamisme de la prévention des déchets se doit d'être corrélé aux outils fiscaux adaptés. En participant au côté de ses structures adhérentes à la définition d'un système de fiscalité juste, le SYPP souhaite engager largement les collectivités et les citoyens dans une démarche de prévention des déchets.

LES ACTIONS MENÉES EN 2022

Groupe de travail d'accompagnement à l'utilisation de ComptaCoût ;
3 structures ont lancé une étude sur la tarification incitative ;
1 structure étudie la redevance spéciale pour les professionnels en déchèterie.

LES PERSPECTIVES 2025

100% des collectivités membres du SYPP étudient ou déploient la redevance spéciale ou la tarification incitative.

LES OBJECTIFS RÉALISÉS À DATE

100% des collectivités utilisent ComptaCoût en 2022 ;
50% des collectivités étudient ou déploient la redevance spéciale ou la tarification incitative en 2022.

Accompagnement de chaque EPCI dans le remplissage et l'utilisation de ComptaCoût

Une journée dédiée est proposée aux techniciens afin d'utiliser de façon optimale la matrice des coûts. Le SYPP a par ailleurs créé une matrice des coûts, SYMÉTRIE, sur son territoire.

ComptaCoût une méthode conçue par l'ADEME qui présente de façon standardisée les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Elle détaille, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.



REPÈRES TECHNIQUES

- **Tarification incitative** = Mode de financement de la gestion des déchets reposant sur le **principe de pollueur-payeur** : elle est calculée en fonction de la production d'ordures ménagères du foyer. Le foyer paie les déchets qu'il produit et jette dans sa poubelle grise. Plus le foyer pratique le tri (emballages, papiers, verre, biodéchets), moins il paiera !
- **Redevance spéciale pour les professionnels** = Chaque collectivité en charge de la collecte des déchets détermine elle-même, dans le cadre juridique préétabli nationalement, le périmètre dans lequel elle propose un service de collecte «non ménager» (c'est-à-dire «assimilé»). La redevance spéciale incite à la diminution des déchets produits par les professionnels et contribue à l'amélioration de la maîtrise des coûts (induite par une limitation des déchets pris en charge par le service et donc des coûts de traitement, et une optimisation des collectes).

INDICATEURS FINANCIERS



● Résultats financiers 2022

● Indicateurs des flux

Flux	Prix unitaire TTC/T
 Ordures ménagères	173 €
 Tri sélectif (hors verre)	-64 €
 Verre	-37 €
 Déchèteries (avec encombrants)	113 €

● Résultats d'exercice 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses
24 790 711,97 €

Recettes
25 058 070,68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses
23 338 641,70 €

Recettes
23 300 037,76 €

RÉSULTAT NET COMPTABLE

Fonctionnement
267 358,71 €

Investissement
- 38 603,94 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE

Fonctionnement
488 330,36 €

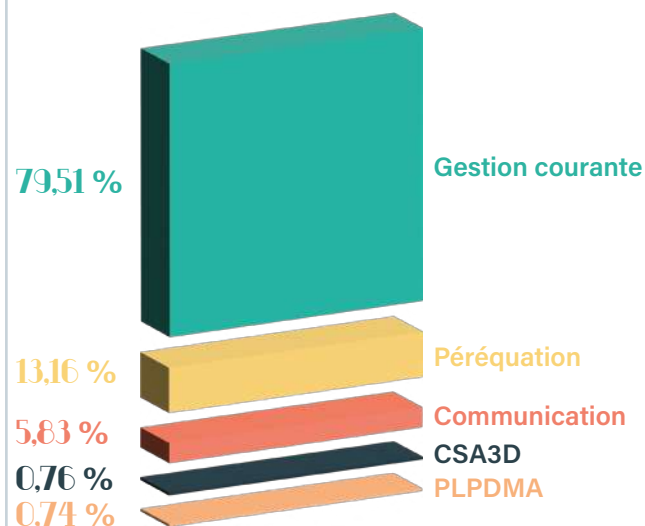
Investissement
215 131,97 €

FOND DE ROULEMENT : 703 462,33 €

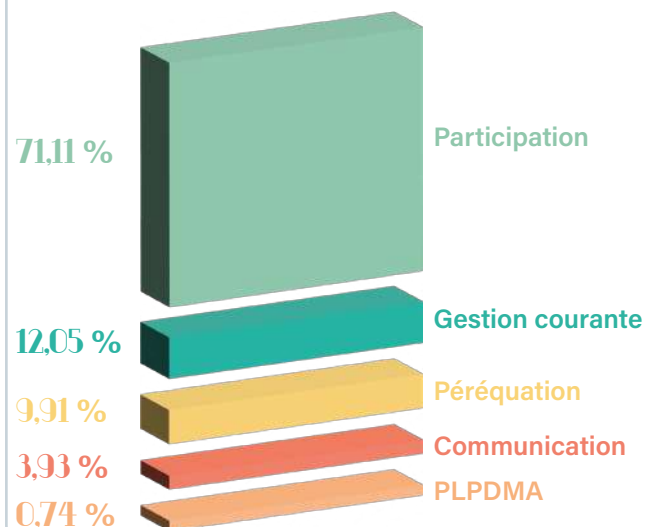
● Analyse du compte administratif 2022

Fonctionnement propre au SYPP

Dépenses : 934 500,84 €



Recettes : 1 201 971,01 €



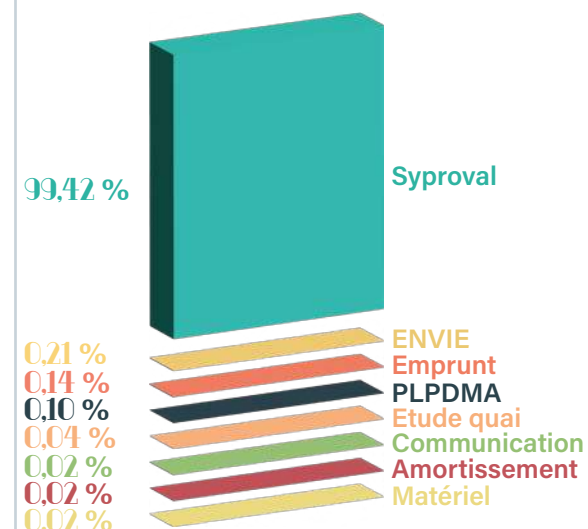
Fonctionnement lié aux compétences de valorisation et traitement

Coût : 23 856 211,13 €

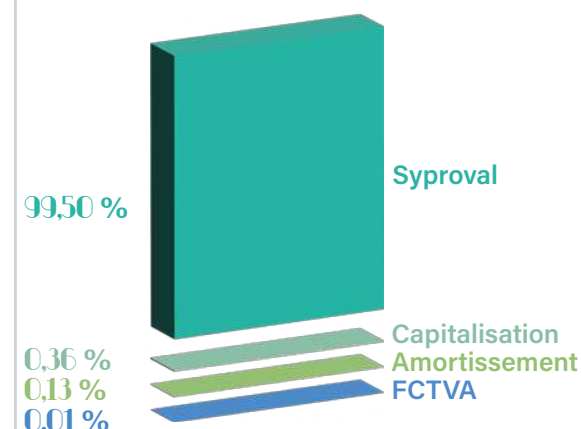


Investissement

Dépenses : 23 338 641,70 €



Recettes : 23 300 037,76 €



● Evolution du budget global

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget global	9 291 251 €	9 615 406 €	12 089 524 €	12 295 306 €	15 459 415 €	18 896 853 €	24 790 712 €
Coût complet (dépenses fonctionnement)	NC	NC	12 049 245 €	12 194 452 €	15 329 093 €	18 807 051 €	17 853 785 €
Coût technique (complet - recettes industrielles)	NC	NC	11 161 491 €	11 283 953 €	14 622 482 €	16 358 568 €	15 908 330 €
Coût partagé (technique - soutien éco- organismes)	NC	NC	9 881 374 €	10 018 853 €	12 582 180 €	14 745 090 €	13 263 477 €
Coût aidé (partagé - subventions)	NC	NC	9 878 374 €	9 981 089 €	12 582 180 €	14 745 090 €	14 717 245 €
Coût moyen (aidé - recettes diverses)	8 865 687 €	9 068 555 €	9 866 693 €	9 901 365 €	12 531 544 €	14 615 678 €	/
Population	171 190	172 750	174 318	175 358	208 060	210 013	235 342
Coût par habitant	51.78 €	52.49 €	56.60 €	56.46 €	60.23 €	69,59 €	65,32 €
Tonnages traités	101 080 T	105 409 T	113 302 T	113 969 T	134 006 T	145 477 T	153 209 T
Coût à la tonne	87.71 €	86.03 €	87.08 €	86.88 €	93.51 €	100,47 €	113 €



Rapport d'activité 2022

www.sypp.fr



Syndicat des Portes de Provence
8, avenue du 45e RT - Quartier Saint-Martin
26200 MONTÉLIMAR